

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

396

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMEN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin
 Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Ce n'est pas en boudant dans un coin, ni en nouant le poing dans sa poche que l'homme de bonne volonté peut jamais rien réformer, ni rien secourir. Il faut prêcher d'exemple et prendre sa part à ce qui s'édifie, il faut aller aux temps nouveaux le front joyeux, il faut aller aux visages nouveaux, la main tendue.

Philippe Monnier,
 « *Causeries genevoises* ».

L'école et l'éducation civique

numéro spécial réalisé avec
 le concours des Rencontres Suisses

Inscriptions et examens d'admission

Collèges secondaires lausannois

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires lausannois (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée,

Lausanne, avenue de l'Elysée 6

Groupe supérieur, rez-de-chaussée,
salle d'étude,

(exceptionnellement en 1966 au
Collège secondaire de l'Elysée, au lieu du
Collège secondaire de Villamont)

du mardi 8 au vendredi 18 février 1966,

de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 h. à 12 h. seulement). Téléphone : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu **les 7 et 8 mars. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans les délais ci-dessus.**

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6), les collèges secondaires lausannois ont retenu les dates des 25 et 26 mars. Les candidats recevront une convocation.

Gymnase du Belvédère et de la Cité, Lausanne

Les élèves qui obtiendront au printemps 1966 le certificat d'études secondaires d'un collège officiel vaudois seront admis au Gymnase, dans la section qui correspond à leurs études antérieures, à la condition que leurs parents les aient inscrits en novembre 1965 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 15 février 1966** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections. Pour la date de l'examen d'admission, se renseigner auprès du secrétariat de cet établissement.

Ecole supérieure de commerce et d'administration, Lausanne

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'Ecole (Maupas 50), **jusqu'au 26 février 1966.** Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h.

Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire.

Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination antivariolique et anti-diphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1966 pour la classe de deuxième année ; un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu **les 18 et 19 avril 1966.**

DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES CULTES

Enseignement secondaire

dans les établissements secondaires

L'école et la formation civique

Ce numéro spécial est consacré tout entier aux moyens de remédier à l'indifférence civique qui fausse de plus en plus le jeu normal de nos institutions démocratiques, et plus particulièrement, à notre responsabilité d'éducateurs dans ce domaine.

« Les Rencontres Suisses », société d'utilité publique qui a repris à la fin de la guerre, sur un plan strictement civil, quelques-unes des missions d'Armée et Foyer, ont chargé leur commission « Jeunesse » d'examiner les raisons de la désaffection de la génération montante à l'égard de la vie civique. Dans une première phase, c'est aux milieux scolaires qu'elles se sont d'abord adressées, réservant pour plus tard d'intéresser à cette étude des institutions non scolaires telles que mouvements de jeunesse, partis politiques, presse et autres moyens d'information, responsables elles aussi, à divers degrés, des carences de l'éducation civique.

C'est ainsi que les « Rencontres Suisses » ont accordé les crédits nécessaires à l'organisation d'un séminaire qui a réuni à Jongny sur Vevey, les 12 et 13 novembre 1964, une quarantaine de personnes représentant tous les milieux d'enseignants primaires, secondaires et professionnels de la Suisse romande. Les autorités avaient répondu avec empressement à l'appel et la présence de plusieurs chefs de service, voire du secrétaire général d'un Département, montrait bien le vif intérêt des pouvoirs publics à cette initiative.

L'essentiel des délibérations du séminaire s'accomplit dans le cadre de trois groupes de travail chargés respectivement des missions suivantes :

- Groupe I Sens social et préformation civique (jusqu'à 12 ou 13 ans).
Chef : M. E. Sauvain, instituteur à Bienne.*
- Groupe II Sens civique : connaissance et jeu des institutions (13-16 ans).
Chef : M. P. Mudry, directeur des Ecoles de Sion.*
- Groupe III Sens politique : esprit des institutions, étude et critique comparée (16-19 ans).
Chef : M. A. Yersin, directeur de Gymnase à Lausanne.*

Ces trois missions correspondaient, en effet, aux trois grandes étapes de la formation civique à l'école, telles qu'elles avaient été précisées par le directeur du séminaire, M. J.-P. Rochat, dans son exposé introductif reproduit ci-dessous.

L'abondante matière réunie par les trois groupes et les amendements apportés en séance plénière furent synthétisés et ordonnés en un copieux rapport par le secrétaire général des « Rencontres Suisses », M. Denis Burnand. A lui, comme aux chefs et aux rapporteurs des groupes de travail, va notre sincère gratitude pour leur effort considérable et surtout leur remarquable esprit de coopération.

Enfin adopté par le comité des « Rencontres Suisses », le rapport de Jongny va être prochainement livré à la grande presse et largement diffusé dans les milieux scolaires et politiques. L'« Educateur » est heureux d'en offrir la primeur à ses lecteurs, conscient d'apporter par là sa pierre à la difficile restauration de l'esprit civique de notre peuple.

Les trois étapes de la formation civique

Exposé introductif au séminaire

Une petite enquête

Au nombre des raisons invoquées par ceux qui eurent les premiers l'idée de ce séminaire figurait en bonne place l'insuffisance de l'éducation civique dans les écoles secondaires et les gymnases. On n'incriminait guère l'école primaire, se fondant probablement sur l'inscription aux plans d'études d'une heure hebdomadaire et la présence d'excellents manuels officiels.

Il semblait qu'en mettant l'école secondaire sur le même pied que l'école primaire, au point de vue de la formation civique, on parviendrait à combler une bonne part des lacunes constatées.

Or il n'est pas du tout prouvé que les moyens de l'école primaire réussissent à éduquer convenablement l'élève à son rôle futur de citoyen. Avant d'orienter le séminaire dans la voie que paraissaient souhaiter ses premiers promoteurs, j'ai désiré me rendre compte des effets de l'instruction civique telle qu'elle est donnée dans nos classes primaires vaudoises et je me suis livré pour cela à une petite enquête.

J'ai donc interrogé tous les élèves des classes terminales primaires et supérieures de Montreux; il s'agissait donc d'élèves des deux sexes soumis au programme vaudois d'instruction civique, soit une heure hebdomadaire, et cela depuis 3 ans et demi. La plupart avaient parcouru en entier le manuel officiel.

Le questionnaire n'avait toutefois pas pour but de contrôler la solidité des connaissances reçues. Ce qu'il m'importait plutôt de savoir, c'était le degré d'intérêt pour les affaires publiques des adolescents parvenus au terme de leur scolarité obligatoire. Volontairement très simples, les questions devaient inciter l'élève à livrer sans réticence ses sentiments personnels, d'autant plus que les réponses étaient anonymes.

Chaque question amenait trois réponses types à choix: la première témoignant d'un intérêt marqué, la seconde d'un intérêt léger ou d'une indifférence plus ou moins bienveillante, la troisième traduisant une attitude négative.

Voici d'ailleurs un échantillon des questions:

Question

Lorsqu'il y a une votation ou une élection, cela t'arrive-t-il d'en parler à la maison avec ton père ou ta mère?

Réponse

- *Oui, nous en discutons volontiers.*
- *Cela nous arrive quelquefois d'en parler.*
- *Nous n'en avons jamais parlé.*

Question

Te réjouis-tu de pouvoir aller voter quand tu auras 20 ans?

Réponse

- *Oui.*
- *Ça m'est égal.*
- *Non, la politique ne m'intéresse pas.*

Question

Serais-tu content d'être un jour élu membre des autorités?

Réponse

- *Oui.*
- *Ça me serait égal.*
- *Non, je n'aimerais pas cela.*

Les résultats étaient notés comme suit: 2 points pour la réponse positive, 1 point pour la réponse neutre et 0 point pour la réponse négative. Le questionnaire comportant 10 questions, l'élève montrant un intérêt positif pour chaque question aurait obtenu 20 points, soit un indice d'intérêt de 100%. L'élève parfaitement négatif ou hostile aurait pour son compte récolté 0 point, et un indice de 0%. L'indice 50 correspondait donc, selon la question, soit à une attitude d'indifférence, soit à un intérêt sporadique ou fortuit.

Or voici les résultats obtenus:

Pour l'ensemble des élèves et l'ensemble des questions, l'indice d'intérêt moyen est de 45% pour l'ensemble des garçons et de 40% pour l'ensemble des filles.

Le compte a été fait séparément pour les élèves des classes supérieures et pour ceux des primaires terminales, soit des classes O.P. et ménagères.

Résultats: 45% pour les élèves des classes supérieures.

41% pour les élèves primaires.

Comme on pouvait s'y attendre, il apparaît donc qu'à formation égale — programme et manuels étant les mêmes — l'intérêt pour la chose publique est dans une certaine mesure fonction du degré d'intelligence scolaire.

La même enquête a été effectuée — par la même personne et dans les mêmes conditions afin d'influencer le moins possible les résultats — avec les élèves de dernière année du Collège secondaire. Ceux-ci n'avaient bénéficié d'un enseignement civique que depuis ce printemps, à raison d'une heure par semaine. Ils avaient donc reçu une formation — mesurée en nombre d'heures — 6 à 7 fois moindre que leurs camarades primaires.

Or voici leur indice d'intérêt: garçons: 40%
filles: 41%.

On voit donc que malgré la part minime faite à l'instruction civique par le programme secondaire, l'intérêt des collégiens équivaut à peu près à celui des élèves primaires. Cela provient évidemment pour une part de leur ouverture d'esprit plus grande, en moyenne, et peut-être aussi du fait qu'ils sont en général issus de milieux où les discussions familiales s'orientent plus volontiers vers ces problèmes.

Il n'en reste pas moins qu'il est assez déconcertant de constater que les travaux du Grand Conseil de leur canton n'intéressent que le 12% des élèves formant l'élite scolaire, et que seuls 23% d'entre eux se déclarent disposés à revêtir plus tard une charge politique.

0,5 conseiller d'Etat

Mais ce n'est pas tout. L'enquête posait encore trois questions:

11. *Indique ici tous les municipaux de la commune dont tu connais le nom*

...

12. Indique ici tous les conseillers d'Etat vaudois dont tu connais le nom

...

13. Indique ici tous les conseillers fédéraux dont tu connais le nom.

...

Il s'agissait, par ce moyen évidemment simpliste et sommaire, d'estimer dans quelle mesure les écoliers d'une ville d'importance moyenne (20 000 habitants) connaissent les magistrats qui les gouvernent directement, mais encore et surtout de discerner vers lequel des trois étages politiques — commune, canton, confédération — l'intérêt des adolescents se porte de préférence.

Un indice d'intérêt de 100 % aurait évidemment correspondu à sept noms par catégorie. Aucun élève ne l'a obtenu, et ici encore l'indice moyen est décevant.

Pour l'ensemble des réponses, primaires et secondaires réunies, il est de 19 % pour les municipaux, de 7 % pour les conseillers d'Etat et de 48 % pour les conseillers fédéraux.

Autrement dit, après trois ans et demi d'instruction civique, nos jeunes Montreusiens connaissent en moyenne le nom de 3,4 conseillers fédéraux, de 1,4 municipaux et de 0,5 conseillers d'Etat.

Pour peu flatteurs qu'ils soient à l'égard des magistrats de la commune et surtout du canton, ces chiffres n'ont rien d'étonnant : à l'ère de la radio et surtout de la TV, les problèmes politiques les plus souvent évoqués sont ceux de la Confédération, et il y a certainement là un fait qui doit retenir notre attention.

Je veux garder ma tranquillité...

Revenons aux résultats généraux de ma petite enquête. Je dois dire qu'ils m'ont personnellement déconcerté. Il s'agissait évidemment d'un échantillonnage restreint d'élèves, et pour avoir quelque valeur l'enquête devrait être reprise dans d'autres cantons, et dans des régions démographiquement diverses. Je me demande cependant si elle eût abouti ailleurs à des conclusions très différentes. Je voudrais l'espérer, mais il n'en reste pas moins significatif que sur une volée entière d'adolescents d'une de nos villes, la cote d'intérêt pour la chose publique ne dépasse guère la zone d'indifférence.

Le mal est plus profond qu'on ne pense. Pour autant que mes souvenirs ne flattent pas notre génération, une telle enquête faite il y a vingt-cinq ans eût obtenu des résultats sensiblement meilleurs. Il suffit de penser à l'intérêt avec lequel nous suivions, écoliers, les élections lausannoises d'avant-guerre, avec leurs spectaculaires renversements de majorité. Ou bien, jeunes campagnards, de quelle oreille attentive nous attendions, certain dimanche après-midi de mars, de quel village sonneraient les cloches annonçant la victoire du député local aux élections du cercle. Je ne crois pas qu'alors il ne se fût trouvé, dans la pire des classes vaudoises, qu'un 29 % des élèves qui connussent la couleur des partis radical et socialiste.

Le manque d'intérêt des jeunes pour la vie civique et la politique va manifestement en s'aggravant. Les causes de cet état de chose sont fort complexes, et il ne nous appartient pas de les démêler ici. Il n'est d'ailleurs que l'un des aspects de l'effritement du sens social qui se traduit en particulier par la difficulté qu'ont les sociétés locales de tout ordre à recruter des membres jeunes. On dirait que le jeune a peur de s'en-

gager et d'aliéner ainsi une part de sa sacro-sainte indépendance. Le maître d'une des classes soumises à l'enquête, surpris que 17 de ses élèves sur 20 ne désirassent pas faire partie plus tard des autorités, s'est informé des raisons de cette attitude négative :

3 réponses ont été : je n'en serais pas capable.

1 fille : je veux me consacrer entièrement à ma famille.

3 autres : la politique n'est qu'une affaire de « combines ».

et 10 enfin : j'aime mieux ne pas me mêler des affaires des autres, ou, je veux garder ma tranquillité.

Les éducateurs parmi vous ne me contrediront pas : ce n'est pas tant le sens civique qui est en perte de vitesse que le **sens social** tout court. Et ceci demande réflexion.

La foule solitaire

C'est l'Américain Riesmann qui a qualifié la population des grandes villes de « foule solitaire ». (The lonely crowd.) Dans les vastes agglomérations en effet — et celles-ci seront de plus en plus la règle puisqu'un sociologue affirmait récemment qu'en 2050 80 % de la population du globe vivrait dans des villes dont beaucoup dépasseraient le million — la masse des nouveaux arrivés parviennent mal à acquérir les élémentaires relations de voisinage, et encore moins cette solidarité active à l'échelle du bourg ou du quartier qui naguère encore intégrait rapidement les nouveaux venus à des activités collectives de travail ou de plaisir, à des manifestations solennelles ou populaires, et maintenaient l'individu en état d'échange affectif.

L'accroissement de la population étend toujours plus la surface des villes, et il est courant que le lieu de travail soit fort distant du lieu d'habitation. Les relations collégiales, si vivaces naguère, s'interrompent le bureau ou l'atelier quitté, et la dissémination des cellules de travail n'est que rarement compensée par la naissance de groupements de loisirs communs. Quant aux lieux de spectacles, ils sont aussi anonymes que les moyens de transport, et pour citer un rapport récent de l'Unesco, « il n'est pas jusqu'aux églises qui ont perdu le sens que l'étymologie du mot suggère dans toutes les religions, celle d'assemblée, de communion ; les fidèles assis côte à côte ne se connaissent pas. C'est ce qui explique qu'à Paris, tout au moins, plus de 60 % de la population ne pratique aucune religion. Ce n'est pas le résultat d'une révision des valeurs, d'une crise de foi généralisée. C'est que la religion est par essence une activité communautaire et qu'il n'y a plus de communauté. »

Il n'y a plus de communauté... Nous n'irons pas jusque-là, pas encore du moins, mais il faut bien se rendre compte que les liens sociaux se désagrègent. Sans remonter à Fustel de Coulanges et à sa Cité antique, reconnaissons le rôle essentiel qu'ont joué dans la vie de nos prédécesseurs les corps organiquement constitués tels que bourgeoisies, corporations, syndicats, partis, clubs et sociétés de tout genre, autorités communales et régionales. Entre la famille où mûrissait plus lentement la jeune personnalité, et l'accession aux responsabilités publiques, toute une série d'échelons s'offraient, constituant autant d'apprentissages du sens social et de l'esprit civique.

Aujourd'hui, en revanche, entre la famille réduite à l'étroite cellule fermée du couple et de ses 1, 2, rarement 3 enfants, et l'administration lointaine et anonyme, un vaste no man's land s'étend de plus en

plus dont la traversée décourage les meilleures dispositions.

Il semble donc que la première tâche dévolue à l'éducation civique serait de rendre possible la reconstitution des corps intermédiaires qui périssent aujourd'hui. Dans cette optique, il s'agirait donc d'éveiller bien davantage le sens social que le sens civique, le premier conditionnant l'autre. Permettez-moi d'appuyer sur ces deux mots, qui constituent en quelque sorte la charnière de mon exposé.

Le sens civique s'atrophie parce que l'enfant n'a plus l'occasion de l'exercer dans une communauté à sa mesure. La famille patriarcale de jadis, avec sa petite hiérarchie interne étendue sur 3 ou 4 générations, la commune rurale, les sociétés de quartier dont les fêtes faisaient tressaillir d'émoi Jean-Jacques Rousseau enfant, tout cela développait chez l'adolescent un sentiment concret de la communauté, dont la société moderne offre une image absolument insuffisante.

La classe, premier milieu social

Qui donc reprendra à son compte cette initiative indispensable à la vie communautaire, sinon l'école ? Peut-être, pour une minorité de privilégiés, des mouvements précieux comme le scoutisme, par exemple, et des institutions parascolaires telles que les camps et colonies de vacances, surtout s'ils se font dans l'esprit CEMEA, soit dit en passant.

Mais cela ne saurait suffire, et pour la grande majorité des enfants, la classe sera de plus en plus la seule école de sociabilité.

Or l'école d'aujourd'hui, qui n'a pratiquement pas changé dans son esprit, dans ses méthodes, dans l'organisation interne de la vie de classe depuis le temps où florissaient encore les communautés intermédiaires, est-elle en mesure de remplir la mission nouvelle que la Société lui confie ? Poser la question c'est la résoudre.

Un éminent économiste et sociologue, M. Christian Gasser, ex-directeur des aciéries G. Fischer à Schaffhouse, s'exprimait ainsi lors d'un séminaire organisé par la SPR en 1960 à Chexbres :

« Notre école, dispensatrice d'instruction, n'éduque pas les jeunes hommes à une vie en commun et à une collaboration avec les autres hommes... La position des élèves, leur attitude, tout concourt à éliminer consciemment les relations entre eux. Il en résulte forcément une manière de penser égocentrique et individualiste. Pourtant, à partir de 8 ans, un vif besoin de travail en groupe et d'action collective se manifeste. La culture de ce besoin est aujourd'hui une des choses les plus indispensables... Combien d'irritation, de gaspillage de force, combien de souffrances humaines profondes sont liés à l'insuffisance du sens de la collaboration. »

Ces mots sont durs, et libre à vous de les tempérer tout à l'heure, mais ils me semblent cerner d'assez près l'une des ambitions essentielles des promoteurs de ce séminaire : faire de l'école un milieu où croisse et fructifie le sens et le souci de la vie en commun.

Voilà pourquoi va se mettre à l'ouvrage, aujourd'hui et demain, un premier groupe de travail qui se consacrerait principalement à examiner les moyens de développer chez le jeune enfant le sens social, terreau indispensable où germera plus tard le souci du bien public.

S'il pouvait sortir des réflexions de cette équipe, avec toute l'autorité que vous donne votre qualité de dirigeants scolaires et de représentants des milieux d'enseignants, un appel en faveur d'une école qui rompe enfin avec les méthodes de travail et de contrôle favorisant l'égoïsme individuel, nous aurions déjà fait un bout de chemin.

Mais il s'agira encore, pour ce groupe, de proposer toute une série de moyens concrets propres à faire de nos classes un climat propice à l'apprentissage de la vie en commun. Plusieurs parmi vous ont réalisé dans ce domaine des expériences exaltantes : travail en équipes, journaux scolaires, correspondance interscolaire, coopératives et conseils de classes, que sais-je encore. Qu'ils en fassent part à leurs collègues et que sourdent les idées ! Il s'agira aussi de voir dans quelle mesure ces occupations pourront s'intégrer dans les structures et les programmes traditionnels, ou peut-être de proposer un changement radical dans les méthodes de contrôle et de taxation du travail, afin de réduire autant que possible le fâcheux « chacun pour soi » qui fait règle aujourd'hui.

Le groupe devra enfin examiner à quel âge, psychologiquement parlant, l'appétit social s'éveille chez le jeune enfant, afin de ne pas perdre aucune de ces précieuses années scolaires pour cultiver l'art et le goût de la coopération.

Ensuite seulement, dans ce terreau bien préparé...

Une fois bien amorcée cette première phase, que j'appellerais phase de préformation civique, mais seulement alors, la formation civique proprement dite pourra commencer avec quelque chance de succès. Si les notions fondamentales de toute démocratie, tels par exemple que le respect des décisions de la majorité, l'obéissance aux chefs librement choisis, le sentiment de responsabilité de celui qui a accepté le pouvoir, ont été exercés au préalable, très simplement et très concrètement par de jeunes élèves dans une coopérative de classe, par exemple, il sera plus facile d'éveiller l'intérêt pour les institutions politiques d'adultes. D'autre part, si l'exercice régulier de ces notions a familiarisé l'enfant avec un vocabulaire tel que élection, votation, président, comité, commission, projet, loi, comptes, etc. le terrain sera singulièrement mieux préparé.

Comment voulez-vous qu'un Lausannois de 12 ans, ou Genevois, Biennois, peu importe, qui n'a d'expérience sociale que la vie plus ou moins anarchique de sa propre famille et celle d'une classe fidèle à la traditionnelle pédagogie assise, écoutante et muette, soit prédisposé à s'intéresser aux rouages compliqués de sa vaste commune, comme le prévoit le plan d'études ; il faut avoir enseigné l'instruction civique pour mesurer ce qu'ont de lointain et d'insipide pour des gosses d'une grande ville ces problèmes d'édilité et d'administration communale. A se demander si l'enchaînement traditionnel du programme — famille, commune, canton, confédération, Europe — est encore valable à l'âge de la radio et de la TV. Intéressante et vivante encore à la campagne, l'étude de la commune est souvent bien fastidieuse ailleurs. Beaucoup de maîtres tournent la difficulté en réalisant d'intéressantes monographies très valables au point de vue économique et humain, mais dont l'apport est mince sur le plan de la formation civique. Ailleurs, l'étude des autorités communales se traîne tout un hiver, avec rarement des faits saillants pour animer l'actualité.

A dégoûter les élèves, qui s'empresment le plus souvent d'oublier jusqu'au nom même des magistrats locaux, comme l'a bien montré ma petite enquête.

Je me demande parfois si l'illustré, la radio et la télévision aidant, une étude civique directement branchée sur le Conseil fédéral et ses « vedettes » ne serait pas une meilleure amorce.

De Gaulle, Johnson, hier Krouchtchev ou Kennedy, voilà des gouvernants concrets pour les jeunes, de chair et de sang. Glissant de là sur nos chefs nationaux, leurs tâches, leurs soucis, leur responsabilité redoutable, le maître trouverait peut-être le point d'accrochage qui lui manque dans le système actuel, et pourrait revenir **ensuite** aux rouages plus menus de la commune et du canton.

Etudier l'éventualité de cette nouvelle répartition du programme pourrait être un des objets du deuxième groupe de travail, celui qui s'attachera tout à l'heure à la phase de l'initiation civique proprement dite, c'est-à-dire l'étude des structures et du jeu des institutions existantes. Cette étude est actuellement imposée aux élèves de 12 à 15 ans, et il semble bien qu'on ne saurait la retarder davantage. A cet âge, les élèves sont déjà répartis entre établissements primaires et secondaires. Il importera donc de voir comment l'enseignement pourra s'adapter aux deux types d'écoles, étant bien entendu que la formation civique devrait toucher aussi bien les élèves secondaires que leurs camarades primaires.

Méthodes et moyens

Le second groupe aura encore pour mission, outre l'arrangement des programmes, de suggérer des méthodes et des moyens. Des propositions concrètes en ce domaine seraient particulièrement précieuses. Il est inconcevable, en effet, qu'à notre époque où l'information directe, quasi instantanée, prend une place telle dans nos existences, on recoure encore pour la formation du futur citoyen à un manuel figé, démodé dès l'année qui suit sa parution. Qu'un répertoire imprimé soit utile, voire nécessaire, d'accord, mais qu'il soit succinct, et si possible synoptique. Je le verrais pour ma part sous forme de tableaux de grand, très grand format, avec beaucoup de places blanches qui se couvriraient de photos, de coupures de journaux, de documents divers en regard des noms des conseils et des magistrats. Le tout sur un mur de la classe, présent en permanence aux yeux des élèves. Tableaux qu'on remplacerait une fois pleins, et qu'on recommencerait, sans se lasser, avec de l'actuel vivant. Pour le travail et la recherche personnels, un fichier par élève, rempli au fil des jours, avec pour guide un canevas très simple.

Et surtout, recours au son et à l'image. Comment s'étonner que nos élèves boudent l'instruction civique quant on connaît l'extraordinaire pénurie de films scolaires dans cette branche. C'est d'autant plus inconcevable que la matière existe : les innombrables actualités filmées, les séquences TV dûment choisies, épurées, judicieusement assemblées, fourniraient par exemple une illustration des travaux du Conseil national autrement plus frappante que la simple photo du manuel. Il me souvient de l'émotion produite chez mes élèves par la transmission en direct de l'élection du conseiller fédéral Bonvin. Vivre sur l'écran la tension de cet homme assis à son pupitre, manipulant nerveusement ses papiers, le front plissé dans l'attente du retour des scrutateurs, puis l'explosion de joie dans

son entourage à l'annonce du scrutin, c'est une leçon que n'oublieront plus les jeunes spectateurs.

Ne pourrait-on pas envisager une centrale de courts métrages à usage scolaire, illustrant les phases essentielles de la vie politique du pays et des cantons. Quant à la commune, pourquoi ne pas songer entre autres à un film exposant la lente genèse, au sein des conseils de ville, d'une réalisation d'utilité publique, l'édification d'un collège, par exemple, ou d'un terrain de sport ?

Le son, de son côté, conserverait sur bande magnétique une collection de voix de magistrats saisis en plein débat, au moment crucial d'une discussion. Je songe par exemple, pour l'avoir entendu avec mes élèves de la tribune du Grand Conseil vaudois, à la défense d'une certaine loi sur la spéculation foncière par le conseiller d'Etat Graber : un beau morceau d'anthologie sonore.

Que voilà bien des ambitions, me direz-vous. Tant pis. Qui veut la fin, veut les moyens, et dans ce cas la fin n'est-elle pas la survie de formes démocratiques qui sont l'essence même de notre vie nationale ? On parle beaucoup d'assurer la relève. Encore cette préoccupation ne devrait-elle pas s'appliquer aux seuls domaines de l'économie et du bien-être individuel, mais se doubler du souci de former, dès la base, les futurs citoyens et ceux qui les conduiront. N'est-il pas décevant, à ce point de vue, de constater qu'à Montreux moins du quart des élèves secondaires, les meilleurs pourtant de la ville, seraient contents d'être élus plus tard à une fonction publique ?

Puisque l'école peut et doit jouer son rôle dans la relève des futurs citoyens et magistrats, qu'on lui en donne les moyens sans lésiner. Et des moyens d'avant-garde, à la mesure des formidables instruments de propagande qui dévient les intérêts de nos jeunes vers d'autres appétits.

De seize à vingt ans

Reste à parler de la troisième étape de la formation civique, celle qui devrait parachever l'effort des deux premières en développant le sens critique et le jugement en matière politique. Elle concerne la période de 16 à 20 ans, autrement dit les élèves des gymnases, des écoles professionnelles et des cours d'apprentis. Ce sera précisément la tâche du troisième groupe de travail d'examiner les moyens de la rendre efficace.

Tâche délicate, car à cet âge à la fois désinvolte et sensible, il importe plus que jamais de ne pas sombrer dans le formalisme, le conventionnel, ou tout ce qui pourrait paraître l'ombre d'un endoctrinement. Tâche complexe aussi, car les moyens d'action pourront différer fortement selon l'établissement scolaire ou professionnel considéré.

Il semble donc que ce troisième groupe devrait, sans trop entrer dans le détail, s'attacher à tracer des principes suffisamment clairs pour orienter valablement les responsables de la formation civique à ce degré, à quelque type d'élèves qu'il s'adresse.

C'est ainsi qu'il pourrait par exemple suggérer une liste de thèmes particulièrement intéressants à cet âge, pas forcément liés entre eux. Thèmes à la fois généraux et suffisamment actuels pour qu'il soit toujours possible de les rattacher à un fait de la vie nationale. Ainsi, pour fixer les idées, je verrais volontiers traiter le thème « Libertés garanties par la Constitution et leurs limites » en partant d'un procès de presse ou de la censure d'un film ; ou encore, avec des gymnasiens, « Fédéralisme et centralisation » à

propos d'un subside à l'Université cantonale. Liste suffisamment souple, surcomplète mais non exhaustive, afin que nul ne se sente bridé dans son choix ni obligé de la survoler en entier.

Le groupe pourrait aussi aborder les questions de méthode et tenter de définir l'esprit de cet enseignement. Convient-il d'user de prudence et d'éviter les sujets brûlants, ou au contraire d'offrir aux jeunes la libre discussion sur les sujets les plus risqués, sans craindre la vivacité de critiques, le saugrenu ou l'utopie de leurs solutions ?

La seule idée que la classe pourrait devenir ainsi le théâtre d'une noce à Thomas sur des institutions ou des magistrats respectés effraye peut-être plusieurs d'entre vous, qui jugent cela bien peu propice à défendre les valeurs démocratiques. Voire ! Quand on vise, on regarde, et considérer l'adversaire est déjà une marque d'intérêt. Personnellement, je serais porté à préférer ce jeu de massacre à l'indifférence de trop de jeunes à l'égard de la chose publique.

D'ailleurs le jeu n'ira jamais très loin si le maître qui l'a permis sait le garder en main. Nos jeunes, avides de franchise plus que nous l'étions, sont très sensibles à l'objectivité et reconnaîtront sincèrement leurs écarts de langage ou de jugement, une fois le tour du problème accompli.

Dans ce même ordre d'idées, il pourrait être fort utile que le groupe se détermine sur un point qui me paraît essentiel : conviendra-t-il, avec les jeunes de cet âge, de mettre en discussion les fondements même de notre politique nationale. Je pense en particulier à notre structure fédéraliste, à notre neutralité dans une Europe en construction, à notre conception de la défense nationale, à ces mystérieux groupes de pression qui, aux dires de certains, sont les vrais moteurs de notre politique.

Je serais pour ma part prêt à risquer l'aventure, mais qu'on me comprenne bien. Il ne saurait s'agir de cette démolition à coup d'épingles ou de sophismes chère à certains intellectuels dits avancés, encore moins d'un pacifisme naïf ou d'un syncrétisme irresponsable. Mais d'un examen objectif — j'insiste sur l'adjectif — des diverses conceptions politiques et sociales de Suisse et d'ailleurs. Etude critique et comparée des solutions choisies par nous et par autrui, voilà me semble-t-il le leitmotiv de la formation civique à cet âge.

Si nos jeunes tirent de ce tour d'horizon le sentiment qu'en fin de compte nos solutions nationales sont encore les meilleures, tout sera pour le mieux. Mais si l'examen ne tourne finalement pas à l'avantage de toutes nos institutions, tant pis. C'est leur vie qu'ils préparent et non la nôtre. Et s'ils ont besoin de nos conseils, ils ont encore plus besoin de notre confiance.

Au-delà des frontières

Sans compter que l'examen d'autres régimes que le nôtre sera l'occasion rêvée d'élargir l'esprit civique à l'Europe, ce dont nous n'avons guère parlé jusqu'ici. Quelle part faire au civisme européen dans nos plans d'études déjà bien chargés, à quel âge et dans quel esprit l'aborder, comment présenter avec attrait des institutions lointaines et complexes ? Questions qui mériteraient à elles seules un séminaire, mais que nous ne devons qu'effleurer.

Peut-être pourrions-nous confier au troisième groupe le soin d'esquisser à ce sujet quelques traits conducteurs, bien que l'esprit civique européen, ou plutôt supranational, soit partie intégrante de l'esprit civique tout court, et comme tel digne d'imprégner nos élèves dès le jeune âge. Comme nous avons le privilège de compter parmi nous un des pionniers les plus distingués de la coopération culturelle européenne, M. René Jotterand, son avis nous sera particulièrement précieux sur ce point.

J'arrive au terme de ce long exposé, trop long et trop diffus peut-être au gré de certains, qui auraient préféré des instructions plus schématiques sur la mission dévolue à chaque groupe. J'ai cru bien faire, en effet, de soulever des idées, d'esquisser des directions, plutôt que de distribuer des directives.

Toutefois, pour conduire les discussions au sein des groupes et conserver à ce séminaire une certaine unité, pour faciliter aussi la tâche des rapporteurs qui disposeront de peu de temps pour condenser vos délibérations, il m'a paru utile d'élaborer, d'entente avec vos présidents, des schémas de discussions qui vous seront remis tout à l'heure.

J'espère qu'ils vous rendront service et vous remercie d'ores et déjà vivement pour la part que vous prendrez à étoffer ce canevas de tout le poids de votre autorité et de votre expérience.

J.-P. Rochat.

L'école et l'éducation civique

Rapport de la Commission Jeunesse des Rencontres Suisses

Première partie ¹

I. RAISONS INHÉRENTES A L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

1. L'évolution accélérée de notre société est dominée par les phénomènes de masse, de concentration et d'in-

¹ Considérant qu'il convenait de laisser aux participants et aux rédacteurs désignés la responsabilité du diagnostic, le Comité des Rencontres suisses a décidé d'entériner la première partie du mémoire, dans laquelle se trouvent exposées les principales raisons de l'indifférence civique telles qu'elles se manifestent au travers des témoignages des jeunes. Le Comité a, d'autre part, adopté l'ensemble des propositions contenues dans la seconde partie et l'Association s'efforcera de promouvoir leur application.

terdépendance. Sans en méconnaître les aspects positifs, nous devons cependant constater que cette évolution est déterminée avant tout par l'esprit scientifique, les exigences technologiques et un matérialisme presque intégral. Tous ces éléments favorisent, malheureusement, l'indifférence sous toutes ses formes, car les individus en masse se sentent désintégrés dans une société dont le contrôle et le devenir leur échappent.

2. Les enfants — qui finiront peut-être par s'adapter — pâtissent de cet état de chose en raison notamment de l'affaiblissement de la famille et de l'exiguïté des logements.

3. Cette période a, d'autre part, apporté à notre pays

une prospérité économique sans précédent. Or la prospérité entraîne presque automatiquement le déclin de l'esprit communautaire et de la volonté de service.

4. Dès la fin de leur scolarité, les jeunes donnent l'essentiel de leur temps à la formation professionnelle (toujours plus poussée) et, la prospérité aidant, ils trouvent immédiatement des places qui leur assurent un niveau de vie et une indépendance qui ne favorisent pas la participation à la vie collective. Tous les groupements font des constatations identiques.

5. Les corps intermédiaires entre la famille et l'Etat (corporations, syndicats, partis, sociétés diverses) qui assuraient dans une certaine mesure l'éducation sociale de la jeunesse et servaient en quelque sorte d'échelons à l'individu désireux d'assumer des responsabilités croissantes se sont graduellement anémiés au profit de l'Etat central, laissant ainsi les individus livrés à eux-mêmes et civiquement désœuvrés.

6. Dans notre époque de technique et de spécialisation, les jeunes pensent que la politique, comme le reste, est affaire de spécialistes. Les problèmes soumis à l'électeur confirment souvent cette façon de voir et l'individu isolé a, de plus, le sentiment que son opinion et son action n'ont plus aucune incidence sur les faits.

II. RAISONS D'ORDRE POLITIQUE (POLITIQUE EXTERIEURE)

La politique traditionnelle de neutralité — qui n'est pas mise en cause ici — nous tient à l'écart des grandes options internationales et de la construction politique de l'Europe ; c'est du moins ce que nous croyons et cela diminue automatiquement l'intérêt des problèmes posés sur un plan strictement helvétique. « Comparées aux grands matches qui se jouent sur le plan mondial, les petites parties qui se jouent en Suisse paraissent d'un intérêt bien mince ! » La neutralité engendre aisément la passivité.

III. RAISONS TENANT A LA STRUCTURE ET A LA POLITIQUE INTERIEURE DE LA SUISSE

1. Les jeunes estiment que les structures politiques de la Suisse ne sont plus adaptées à la situation actuelle et que « le fédéralisme présente aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages ».

2. Cette opinion est renforcée par l'absence de plans d'ensemble aux niveaux fédéral et cantonaux. Les jeunes, en effet, ne voient pas où va notre pays et ce qu'ils pourraient faire de valable pour lui. « Sans vision le peuple périt. » Il importe maintenant au premier chef d'utiliser l'élan général que l'Exposition nationale a donné pour l'avenir.

3. L'absence d'une politique de la jeunesse aux échelons fédéral et cantonaux. Il ne suffit pas, en effet, de faire face aux exigences de l'enseignement pour avoir une politique de la jeunesse au plein sens du terme.

4. L'idée que les groupes économiques et financiers jouent partout un rôle prépondérant amène les citoyens à abandonner les groupements politiques ou d'utilité publique incapables, pensent-ils, d'influencer l'évolution de la situation.

5. Certaines consultations populaires posent aux citoyens des questions dénuées d'intérêt alors que des problèmes brûlants ne leur sont pas soumis (faute souvent d'un référendum !).

6. Malgré des verdicts populaires parfaitement nets,

les autorités ont fini, parfois, par agir contre la volonté du « souverain ».

7. Nous sommes loin des luttes politiques que nous avons connues de 30 à 39. Les programmes des grands partis — acquis au système de la représentation proportionnelle — sont aujourd'hui si proches les uns des autres que l'opposition ne touche plus guère les domaines fondamentaux.

8. — Faute de pouvoir obtenir les congés réguliers indispensables, la plupart des jeunes salariés constatent que, s'ils entraient dans la vie politique, ils n'auraient actuellement aucune chance de siéger dans les Conseils supérieurs des cantons et de la Confédération.

— Faute de temps ou de ressources personnelles suffisantes, la plupart des jeunes indépendants (médecins, avocats, intellectuels, artistes, etc.) se trouvent dans la même situation.

— Le principe des incompatibilités interdit enfin, dans certains cantons, aux membres du corps enseignant de se présenter aux élections.

Les jeunes représentants de plusieurs milieux très importants de la population sont ainsi tenus à l'écart des responsabilités politiques et doivent céder la place aux représentants des associations économiques et des partis qui, eux, sont en mesure d'envoyer des hommes siéger dans les Conseils supérieurs de la nation.

9. En Suisse romande, l'indifférence est accrue par le fait que, dans bien des domaines (politique, professionnel, etc.), les Romands sont majorisés par les représentants de la Suisse alémanique.

D'autre part, les cantons romands — déjà minoritaires — n'ont pas encore compris le parti qu'ils pourraient tirer d'une collaboration systématique. Les jeunes seraient très sensibles à des réalisations de cet ordre.

10. Les hommes qui acceptent des tâches au service de la collectivité sont écrasés de travail ; que de pères de famille n'ont pas un soir pour les leurs à cause des charges que leur donnent l'entreprise, la profession, le parti... et l'armée, s'ils sont officiers. Rien n'est plus propre à dégoûter les jeunes de tout engagement pour un pays aussi compartimenté et exigeant.

IV. CAUSES D'ORDRE PSYCHOLOGIQUE

1. La nouvelle génération a trouvé un pays intact, jouissant de la paix civique, de la paix sociale et de la prospérité. La situation du pays est si bonne que les jeunes citoyens ont le sentiment que tout marche bien sans eux.

2. La Suisse n'apparaît plus aux jeunes comme un pays neuf. Il leur semble qu'il n'y a plus chez nous de grandes choses à faire, car ils ignorent tout, par exemple, du combat pour la vie que doivent mener nos grandes industries d'exportation... encore un problème d'information !

3. Les jeunes constatent que bien des écrivains, artistes et professeurs ne s'intéressent guère aux problèmes nationaux qu'ils traitent avec dédain et superficialité.

4. Animée par un besoin d'absolu, d'activité désintéressée et d'efficacité, la jeunesse admet mal la recherche des « compromis helvétiques » pourtant inévitables et ce qu'elle appelle « la cuisine des partis ».

V. CAUSES DUES AU CARACTÈRE ET AUX CARENCES DE L'INFORMATION¹

1. La presse, la radio, la télévision, bref toute l'information moderne vise en premier lieu la distraction du public. Beaucoup d'images, de gros titres, on passe d'un sujet à l'autre car ce qui compte c'est l'effet sensationnel. (Voir Radio Luxembourg, Europe No I, les chaînes de TV françaises, demain américaines).

2. Menacés par la concurrence étrangère, les journalistes, les reporters de la radio et de la TV suisses, font une part plus large à l'information internationale qu'à l'information nationale. (Qui écoute les nouvelles de Suisse de 18 h. 45 à 19 h. 15 et qui écoute le Miroir du Monde après les nouvelles? La comparaison des deux chiffres serait sans doute éloquentes).²

3. Exception faite de quelques « forums », les responsables de l'information écrite et parlée semblent redouter l'affrontement des idées et des opinions. « Plutôt la grisaille et la répétition que le non-conformisme et la nouveauté » : tel semble être le mot d'ordre. Or, l'intérêt naît de l'affrontement et, si les jeunes se passionnent pour les sports, c'est qu'ils sont le dernier refuge de la compétition.

4. Il faut relever d'autre part que les autorités ne font quasiment rien dans les domaines de l'information et de la « propagande » au bon sens du terme. Les conseillers fédéraux parlent à la radio le 1er août et au Nouvel-An. Quant au Ciné-Journal Suisse, la plupart des cinémas refusent de le projeter.

5. Les partis politiques (en dehors de la courte période des élections) ne se donnent guère de peine pour atteindre les jeunes... qui se méfient d'ailleurs de l'information donnée par un seul parti.

Enchantés, au fond, de la « stabilité » actuelle, ces partis paraissent craindre qu'une propagande ou une information quelconque n'entraîne la jeunesse dans un autre parti que le leur. Dans le doute abstiens-toi!

VI. CAUSES IMPUTABLES A L'ÉCOLE

1. L'école fait inégalement face à ses trois tâches : distribuer le savoir, exercer la volonté et habituer à un mode de vie.

2. L'absence de l'instruction civique au programme de la maturité fédérale (modèle pour beaucoup d'autres) a de fâcheuses conséquences tant il est vrai que la priorité appartient toujours aux disciplines qui conduisent à un examen.

3. L'instruction civique passe pour une matière aride ; elle est fréquemment sacrifiée par les maîtres, souvent mal préparés à enseigner une discipline que l'on a tendance à tenir pour d'importance mineure.

4. Il n'y a pas actuellement de formation universitaire adéquate pour les maîtres chargés de l'enseignement civique.

5. Dans le canton de Vaud, la préparation du baccalauréat en deux ans au lieu de trois a conduit à des sacrifices dont l'éducation civique — avec d'autres branches — a fait les frais.

6. Là où cette éducation existe, elle fait partie du

¹ Les rédacteurs du mémoire n'ont pas cru devoir atténuer le caractère tranchant de certaines déclarations, car l'outrance est, en l'occurrence, révélatrice de l'état d'esprit des jeunes.

² Cette remarque est sans objet depuis le début de cette année, les informations suisses et étrangères étant maintenant étroitement mêlées. Cette initiative de la Radio romande nous semble fort heureuse.

second groupe, dont on sait que les notes n'ont, de loin, pas l'importance de celles du premier.

7. Les jeunes ont pu constater que, dans l'instruction civique, il y a des sujets « tabous ». (La neutralité, par exemple, ne se discute pas.)

VII. CONCLUSIONS

Pour conclure ce chapitre consacré à un examen sans indulgence des causes de l'indifférence civique, nous dirons que, si la situation de départ est peu encourageante, certaines réalisations isolées permettent cependant de penser que l'on peut faire d'importants progrès dans tous les secteurs.

Encore une fois, ce redressement est indispensable à l'existence même de notre démocratie. Si nous ne faisons pas mieux et plus qu'actuellement, qui nous dit que la jeunesse, en période de crise, ne se laisserait pas entraîner dans des voies trahissant nos valeurs et nos traditions les meilleures ?

Deuxième partie

Propositions

I. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Bases.

« Les nations reposent sur le respect commun de quelque chose de grand à qui l'on a des comptes à rendre et non des faveurs à demander. » (Rodolphe Rubattel)

« Ce qu'on appelle l'esprit civique est cette disposition de la pensée et du cœur qui fait que l'on s'intéresse vivement aux affaires de son pays et que l'on a la volonté d'agir pour lui être utile. C'est le sentiment conscient qu'au-dessus des vues que chacun peut légitimement former pour soi-même et pour son avantage particulier, il y a des devoirs primordiaux à remplir envers la communauté. » (Antoine Vodoz)

Les deux hommes d'Etat romands expriment ainsi une vérité fondamentale inséparable de notre conception de l'homme, d'un ordre, auquel doivent se référer non seulement les hommes chargés de l'éducation des jeunes mais les responsables de tous les milieux politiques, économiques et sociaux, faute de quoi la formation civique donnée à l'école sera sapée à la base.

2. Il est indispensable que tous les responsables de l'éducation de la jeunesse, notamment les autorités fédérales, cantonales et communales, ainsi que le corps enseignant, prennent conscience de la nécessité d'une meilleure formation civique.

3. Une action d'information soutenue devrait être entreprise pour que l'opinion publique se pénètre du fait que l'apprentissage de la vie sociale et civique est d'une importance primordiale.

4. L'école doit recevoir des moyens suffisants pour remplir sa mission dans ce domaine.

5. Différents cantons et plusieurs établissements scolaires ont déjà fait des expériences concluantes en matière d'éducation civique, mais ces réalisations sont insuffisamment coordonnées. L'expérience réalisée par l'OFIAMT, qui organise des cours romands à Lausanne, montre qu'une certaine centralisation peut avoir des effets bénéfiques.

6. Les établissements scolaires de tous ordres doivent s'efforcer de créer un climat général communautaire propice à l'échange d'idées. (Exemple : Gymnase « ouvert » de Neuchâtel, Ecole normale de Porrentruy.)

II. A LA CONFÉDÉRATION

Il appartient aux autorités fédérales de dégager les grandes lignes de la politique intérieure de notre pays de façon que les communautés et les individus voient clairement les raisons d'être et la valeur de l'engagement qui leur est demandé.

III. AU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Modification du programme de la maturité fédérale

Considérant :

- que le programme de la maturité fédérale sert de modèle aux maturités cantonales et aux baccalauréats délivrés par les cantons,
- que ce programme fait actuellement l'objet d'une révision fondamentale,
- que l'examen consacrant la fin des études générales de ceux qui constitueront les cadres de la nation doit mieux assurer leur formation civique,
- que bien des candidats préparent la maturité après une carrière scolaire « mouvementée », au cours de laquelle ils n'ont reçu aucune formation civique,

nous proposons :

- a) que le nouveau programme de la maturité fédérale prévoie les branches :
 - Histoire de la Suisse (traitée en rapport avec l'histoire générale des pays qui nous entourent).
 - Connaissance des institutions et des principaux aspects de la vie nationale. (Vie économique, réalisations sociales, défense nationale, etc.).
- b) que le programme soit élargi sur d'autres points pour ne pas charger exagérément les candidats.

N. B. — L'avant-projet du 23.10.64 (Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité par le Conseil fédéral suisse) dit à l'article 12, chiffre 5 :

« L'enseignement qui se propose de donner aux élèves une maturité d'esprit doit former non seulement des individus instruits, mais des membres responsables et éclairés de la nation et aussi de l'humanité. Cette éducation civique ouverte aux problèmes du monde se fera dans les leçons comme dans la vie de l'école. »

Notre proposition rejoint donc les intentions fondamentales des auteurs de l'avant-projet.

IV. RECOMMANDATIONS AUX CANTONS

Il appartient aux cantons :

1. De donner autant d'importance à l'éducation civique dans les établissements secondaires que dans les établissements primaires et les écoles professionnelles.
2. De développer la coordination des programmes sur le plan intercantonal afin, par exemple, que les émissions scolaires de la radio et de la télévision puissent être judicieusement utilisées partout.
3. D'élaborer un plan général de la formation civique prévoyant les stades suivants :

- a) sens social et préformation civique (jusqu'à 12-13 ans) ;
- b) sens civique, connaissance et jeu des institutions (13 à 16 ans) ;
- c) sens politique, esprit des institutions, étude et critique comparées (16 à 19 ans).

4. D'aménager ou de compléter les programmes correspondant aux stades b) et c) ci-dessus, conformément aux suggestions précisées plus loin.

5. De prévoir au plan d'études un nombre d'heures suffisant, nombre qui soit d'ailleurs fonction du nombre d'années consacrées à cet enseignement. Au stade b), il semble qu'il devrait être établi sur au moins deux ans à raison d'une heure hebdomadaire, la méthode et le rythme d'instruction propres aux degrés primaire et secondaire étant réservés.

Quant à la période de 16 à 20 ans, le temps à consacrer à l'enseignement civique devrait être d'une heure par semaine à chaque année d'études.

6. De prévoir la création d'un centre intercantonal de documentation capable de fournir spontanément le matériel nécessaire pour traiter les thèmes choisis en fonction des circonstances (ce centre mettrait notamment à la disposition des maîtres des renseignements bibliographiques et une documentation tenue à jour ; il pourrait aussi préparer des films et des enregistrements spécialement conçus pour la formation civique).

7. De prévoir, dans le cadre de l'université, une formation adéquate pour les maîtres qui seront chargés de la formation civique. Il faudrait à la fois une formation pédagogique propre à cet enseignement et une formation scientifique comprenant des éléments de sociologie, de géographie, d'économie, d'histoire et de droit. Dans l'état actuel des choses, la licence en sciences politiques ou sociales pourrait être le meilleur point de départ, à condition qu'elle ouvre l'accès à l'enseignement, ce qui n'est pas encore le cas.

8. De compléter la formation didactique des maîtres secondaires et des maîtres primaires par des séminaires périodiques et dans la perspective de la formation continue, avec le souci de mettre en étroit contact les enseignants avec les représentants d'autres milieux.

V. RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS COMMUNALES

Il appartient aux autorités communales :

1. De se préoccuper davantage des besoins d'activités communautaires propres à l'enfance et à la jeunesse (exemple : l'aménagement du territoire urbain et la construction des grands ensembles doivent prévoir des espaces verts, des places de jeux et de sports, des centres de loisirs, des foyers de jeunes, aide matérielle et morale aux groupements de jeunesse tels que le scoutisme).

2. De considérer que, si la personnalité du maître joue un rôle primordial dans la formation de l'esprit social des élèves, les autorités politiques et scolaires peuvent prendre un certain nombre de mesures pour faciliter l'accomplissement de cette mission éducative. Partout il est nécessaire :

- a) que l'effectif des classes soit conciliable avec la pratique des activités communautaires ;
- b) qu'un effort particulier soit fait dans le domaine de l'équipement matériel. Un enseignement préoc-

cupé de développer le sens social, en particulier par le travail en équipe, ne peut être efficace que dans une école où il y a de la place : 5 m² par élève paraissent, dans l'ensemble, constituer l'espace optimum. Toute classe devrait disposer d'au moins un local attenant, dans lequel un petit groupe d'élèves pourraient travailler temporairement de façon autonome.

3. Les autorités communales peuvent enfin organiser ou améliorer les cérémonies de réception civique (qui se bornent souvent à l'envoi d'un livre aux nouveaux citoyens et citoyennes).

VI. RECOMMANDATIONS AUX MAÎTRES CHARGÉS DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

1. Les qualités fondamentales des maîtres chargés de l'éducation civique doivent être :

- la conviction,
- l'objectivité et
- un intérêt communicatif pour l'actualité.

Ces maîtres devront en effet donner aux jeunes, outre un bagage, somme toute restreint de connaissances :

- l'habitude de l'intérêt et de la probité intellectuelle à l'égard des problèmes nationaux,
- l'attachement à nos conceptions essentielles de la démocratie,
- le sens de la justice sociale, du progrès et de l'engagement civique.

2. Le maître doit être persuadé que la naissance et l'épanouissement du sens social chez l'enfant ne peuvent être le fruit que d'un enseignement soutenu par une haute conscience professionnelle. La consécration du maître à sa tâche, et particulièrement aux aspects éducatifs de celle-ci, revêt une grande importance.

3. La leçon-monologue est impropre à l'éducation du sens social qui nécessite, au contraire, des échanges nombreux entre maîtres et élèves.

4. Le maître doit s'ingénier à trouver des procédés favorisant le travail en groupes, à confier des responsabilités aux élèves. Les techniques nouvelles peuvent ici apporter beaucoup.

5. Il importe en effet que l'enfant trouve le plus tôt possible dans sa formation scolaire un certain nombre d'éléments développant son sens social :

- un élément affectif (satisfaction, voire fierté d'appartenir à un groupe déterminé) ;
- un sentiment de sécurité : déroulement régulier de la vie scolaire ; coordination des exigences des maîtres au degré secondaire, etc. ;
- une organisation de la classe développant le sens des responsabilités et l'habituant à l'obéissance librement consentie, aux règles et aux petits sacrifices imposés par la vie en communauté.

6. Le maître doit s'opposer de tout son pouvoir à la surcharge des programmes et à la hâte dans l'enseignement qu'elle entraîne. Le sens social chez les élèves ne peut se développer qu'à la faveur d'un climat de confiance mutuelle et dans une atmosphère détendue, débarrassée de l'obsession de ne pas venir à bout d'une matière trop copieuse.

7. Le maître doit s'efforcer de faire comprendre à ses élèves que l'enrichissement personnel qu'ils retirent de l'école doit être mis au service du groupe social déjà en classe, puis dans la vie.

VII. SUGGESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

1. Il paraît judicieux de conserver aux programmes la structure habituelle

- famille, commune, canton, Confédération, institutions internationales —

conforme au développement logique des connaissances de l'enfant.

2. L'actualité est appelée à jouer un rôle important dans l'enseignement civique comme moteur d'intérêt, mais elle ne peut en constituer le fondement.

3. Il n'est guère possible de concevoir un enseignement civique sans référence à l'histoire. Au degré secondaire, on confiera donc en règle générale l'enseignement civique au maître d'histoire, ou à un maître chargé d'un enseignement important. Cet enseignement ne peut être occasionnel.

Il doit être systématique. L'utilisation d'un manuel ou d'un guide paraît indispensable, ce qui n'empêche nullement un appel très large à l'actualité pour éveiller et soutenir l'intérêt de l'enfant.

4. Au troisième degré (16-19 ans), une révision permanente des connaissances de base, de la nomenclature en particulier, est indispensable. Il paraît cependant peu pédagogique de commencer par revoir systématiquement les notions élémentaires, au risque de susciter d'emblée l'ennui que l'on veut précisément éviter. La révision se fera donc plus ou moins discrètement à propos de chaque sujet étudié.

5. Esquisse d'un programme pour le troisième degré.

Faute de pouvoir donner un programme ordonné et complet, qui n'aurait au reste pas sa place ici, nous préférons indiquer certains sujets nationaux et internationaux susceptibles d'intéresser les jeunes du troisième degré. Cette liste n'est, bien entendu, pas exhaustive et tous les thèmes ne peuvent être traités partout.

- Droits et devoirs de l'homme et du citoyen,
- Formes actuelles de la démocratie ; comparaisons,
- La neutralité suisse,
- Le fédéralisme,
- L'arbitrage ; principe et applications,
- Grandes personnalités suisses,
- L'information en Suisse,
- Partis politiques et groupes de pression,
- L'économie suisse. Initiation aux problèmes économiques,
- La recherche scientifique,
- La position et le rôle de l'agriculture dans le cadre de l'économie nationale,
- La Suisse devrait-elle avoir un plan national ?
- Les institutions sociales de notre pays,
- Lois et contrats collectifs,
- La défense nationale,
- La Suisse et l'intégration économique de l'Europe (CEE, AELE),

- La Suisse et la construction politique de l'Europe,
- L'aide au Tiers-Monde ; que fait notre pays ?
- L'œuvre de la Croix-Rouge internationale.

— LA SUISSE ET L'EUROPE

Le sens civique européen doit, lui aussi, être développé. Les moyens ont été étudiés en particulier au Séminaire de Royaumont (France) organisé par le Centre européen de la culture. En voici quelques-uns :

- Réflexions sur le patrimoine européen,
 - Etude des grands thèmes ou courants européens en littérature,
 - L'ensemble européen (géographie économique),
 - Compositions sur des sujets de caractère européen,
 - Illustration de notions européennes grâce à l'étude des langues,
 - Biographies de grandes personnalités européennes,
 - Travaux facultatifs d'élèves, tels que groupes d'études, exposés, débats, journaux, compte-rendus, correspondances interscolaires en rapport avec les questions européennes.
- PROBLÈMES INTERNATIONAUX
- L'explosion démographique et ses incidences politiques,
 - La seconde révolution industrielle,
 - Grands systèmes et idéologies politiques.

VIII. MÉTHODES ET MOYENS, PROPOSITIONS PRATIQUES

1. Il faut d'abord apprendre à connaître les institutions avant de les juger ; il ne convient donc pas d'apprécier le travail de magistrats particuliers, encore moins leur personne.

2. Tout en gardant une pleine objectivité, le maître ne doit pas craindre d'aborder les sujets de l'actualité politique, mais l'actualité ne peut constituer le fondement de cet enseignement.

3. Dans la mesure où l'on peut en rester maître, on ne doit pas redouter l'affrontement des idées dans le cadre de la formation civique. Ce que l'on doit redouter, ce n'est pas le choc des idées, mais l'indifférence !

4. Si un manuel (ou guide de maître) paraît nécessaire, l'enseignement civique ne saurait se limiter à ce seul moyen, mais doit être vivifié par une large documentation écrite et audio-visuelle, qui pourrait être fournie par le Centre intercantonal de documentation dont nous demandons la création au chapitre IV.

5. Il convient d'appliquer à l'instruction civique, branche d'enseignement à part entière, un système d'appréciation et de contrôle semblable à celui des autres disciplines.

N.B. — Il ne s'agit pas ici de prendre parti sur le système des notes en soi. Mais, du moment qu'elles existent et que par conséquent les disciplines qui n'en

auraient pas seraient tenues pour négligeables, nous pensons qu'il faut attribuer des notes à l'enseignement civique. La note sera d'ailleurs indispensable si cette discipline figure au programme de la maturité fédérale (ce que nous demandons par ailleurs).

6. Quelques propositions pratiques.

Compte tenu de l'âge et du degré de formation des élèves, il est notamment possible, à l'école :

- a) D'organiser des conférences et des forums, préparés par des élèves, sur des sujets d'intérêt national.
- b) D'organiser à l'intention des élèves — dans le cadre de l'école ou au dehors — des journées ou des après-midi d'information comprenant deux ou trois conférences suivies de discussions. (Les conférenciers peuvent être pris soit dans le corps enseignant, soit à l'extérieur — personnalités du monde politique, économique, etc.)
- c) D'organiser en classe, avant des scrutins intéressants, des votations d'essai après discussion des thèses en présence.
- d) De favoriser la publication de JOURNAUX de classe ou d'établissement comportant une rubrique politique, base d'information et de discussion.
- e) Les jeunes devraient, en outre, avoir l'occasion de visiter d'autres cantons que le leur, les musées nationaux de Schwytz et Zurich, les archives cantonales et communales, etc.

IX. CONCLUSIONS

Au terme de ce mémoire, il convient de relever que, si les participants au séminaire n'ont pas le sentiment d'avoir examiné sous tous ses aspects le grave problème de l'indifférence civique, ils ont néanmoins apporté une contribution de premier ordre à l'étude générale de la question, ce dont nous ne saurions assez les féliciter et les remercier.

En agissant ainsi dans leur domaine particulier qui est celui de l'enseignement public, les pédagogues ont au surplus donné un exemple que d'autres responsables peuvent suivre pour exercer une influence sur la jeunesse et l'amener à assumer ses responsabilités dans tous les domaines.

Les « Rencontres Suisses » et la commission « Jeunesse » sont prêtes, pour leur part, à poursuivre l'effort commencé à Jongny en demandant, le cas échéant, la collaboration d'autres milieux. Elles souhaitent, en attendant, que le présent travail reçoivent le meilleur accueil de la part des autorités et du corps enseignant.

« RENCONTRES SUISSES »

J.-J. Schwarz,
président

J.-P. Rochat,
président

de la commission « Jeunesse »

D. Burnand,
secrétaire général

LISTE DES PARTICIPANTS

Président : M. J.-P. ROCHAT, directeur des Ecoles de Montreux.

Conférenciers : M. M. HOCHSTAETTER, ancien directeur de l'Ecole de commerce de Genève ; M. E. SAUVAIN, instituteur à Bienne.

Secrétariat : M. Denis BURNAND, secrétaire général des Rencontres suisses, Lausanne.

Canton de Berne et Jura bernois : M. J.-P. BESSIRE, directeur de l'Ecole secondaire, Courtelary ; M. Dr Gerhard BINGGELI, professeur au Technicum cantonal, Bienne ; M. E. SAUVAIN, instituteur, Bienne ; M. Ernest WEBER, professeur au Technicum cantonal, Bienne.

Canton de Fribourg : M. Fernand DUCREST, inspecteur scolaire, Châtel-St-Denis ; M. Gérard MENOUD, professeur, Bulle ; Mlle Julia PILLOUD, professeur à l'Ecole secondaire de jeunes filles, Fribourg.

Canton de Genève : M. Raymond HUTIN, instituteur, Dardagny ; M. René JOTTERAND, secrétaire général du Département de l'instruction publique ; M. Louis MEIER, premier secrétaire-adjoint du Département

— Directeur général de l'enseignement secondaire ; M. André NEUENSCHWANDER, inspecteur d'écoles dans l'enseignement primaire ; M. Claude RAFFESTIN, professeur, Onex.

Canton de Neuchâtel : M. Georges MONTANDON, instituteur, Peseux ; M. Paul von ALLMEN, instituteur, Neuchâtel.

Canton du Valais : M. Joseph MICHELET, instituteur, Le Bouveret ; M. Paul MUDRY, directeur des écoles, Sion ; M. Marcel PRAPLAN, inspecteur scolaire, Icoigne.

Canton de Vaud : M. Emile BUXCEL, instituteur, Lausanne ; M. E. BOSSHARD, directeur du Centre professionnel, Vevey ; M. A. CLAVEL, directeur des écoles, Prilly ; M. D. COURVOISIER, instituteur, Fontanivent ; M. Jean MOTTAZ, chef de service enseignement secondaire, Lausanne ; M. Claude PAHUD, directeur du Centre de formation d'éducateurs pour l'enfance inadaptée ; M. Rémy PITHON, professeur, vice-président de la Société vaudoise des maîtres secondaires, Lausanne ; M. J. STREHL, professeur, Centre professionnel, Vevey ; M. A. VEILLON, instituteur, Montreux ; M. A. YERSIN, directeur du Gymnase du Belvédère, Lausanne.

neuchâtel

Mise au concours

Un poste d'

assistante de direction et chef de travaux

à l'Ecole normale est mis au concours.

Titres requis : formation et expériences pédagogiques. Obligations et traitements légaux.

Entrée en fonctions : 15 avril 1966.

Les intéressées peuvent s'adresser à la direction de l'Ecole normale pour obtenir des renseignements concernant le poste mis au concours.

Les offres de services, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées au Département de l'instruction publique, Château, 2001 Neuchâtel, **jusqu'au 7 février 1966.**

SPN — District de Boudry**Comité de section pour 1966**

Dans son assemblée du 17 janvier, la section a désigné le comité comme suit :

Président : Georges Montandon, Peseux ; vice-président : Gilbert Philippin, Peseux ; secrétaire : Rose-Marie Berthoud, Peseux ; caissier : Marc-Antoine Grandjean, Boudry ; délégué au Comité central : Gilbert Philippin, Peseux ; suppléante : Charlotte Vouga, Colombier ; assesseurs : Anne-Marie Luscher, Corcelles et Jean-Jacques Bolle, Boudry.

G.B.

Extraits du rapport du président

C'est la septième fois que notre distingué et dynamique collègue Georges Montandon présente son rapport présidentiel.

L'année 1965 a été caractérisée par le rajeunissement du comité, ainsi que par l'augmentation de l'effectif des membres. En effet, 69 collègues du district font partie de la SPN, soit 12 de plus qu'en 1964. Le président s'en réjouit et voit l'avenir avec confiance.

Parmi les activités de la section, relevons la causerie de M. Louis Coulot sur « Les champignons » suivie d'une sortie mycologique sous la conduite du conférencier et la visite de l'exposition « L'art médiéval hongrois » au Musée ethnographique de Neuchâtel, introduite par M. Jean Gabus, directeur. Ces manifestations ont connu une participation record.

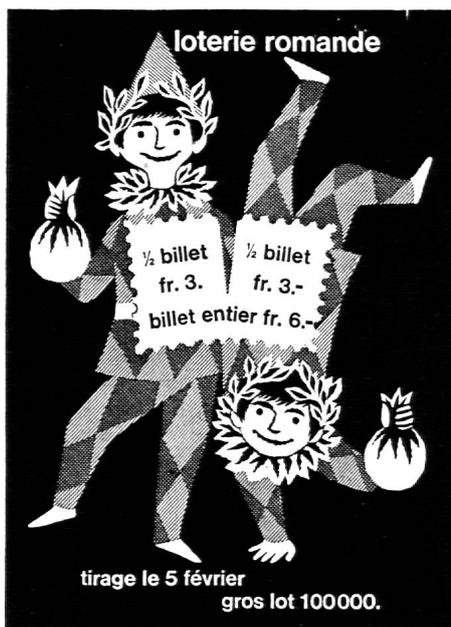
Deux collègues, Mlles Christine Evard et Madeleine Jeanneret qui ont pris leur retraite seront proposées comme membres honoraires à l'assemblée générale annuelle de la SPN.

G.B.

Rappel: District de Neuchâtel

Assemblée du 4 février à St-Blaise (voir « Educateur » 2, p. 26).

Erratum : La note rédactionnelle ajoutée à l'article consacré à la prise de position du SLV en faveur du début de l'année scolaire au printemps, dans le dernier numéro, contenait une erreur que le lecteur romand aura rectifiée de soi-même : c'est début de l'année au 1er septembre qu'il fallait lire, non au 30 septembre.



ASSOCIATION CHETAIBI - DISTRICT D'AIGLE

Algérie

Pour diriger à Chetaibi, près de Bône, une classe élémentaire (20 h. hebdomadaire), assurer l'étude de nos projets d'entraide et de coopération, nous cherchons

1 instituteur

dynamique, d'initiative et d'expérience.

Contrat d'un an au moins aux conditions officielles algériennes. Salaire selon titre du candidat. Entrée dès que possible.

Renseignements et offres :

Jean-David Christinat, Bel-Air, 1860 Aigle.

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau

Mets de brasserie

L. Péclat

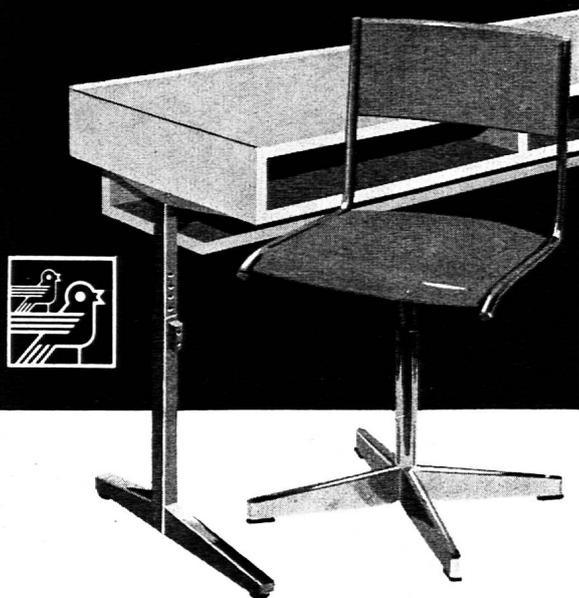
A VENDRE : ensemble **Ciné 8 mm.**

Caméra + projecteur + écran et accessoires, neuf, sous garantie, (valeur Fr. 800.—)

cédé Fr. 500.— par collègue missionnaire.

S'adresser à : F. PERRET, Val. 4, 2000 NEUCHÂTEL

Meubles d'écoles



Modèles fonctionnels et toujours nouveaux en bois PAG, plaisants et robustes. Nous sommes en ce domaine des spécialistes expérimentés. Demandez nos références et la visite sans engagement de notre conseiller.

**Fabrique de chaises et tables
Klingnau SA**

5313 Klingnau/AG Tél. 056 5 15 50

JEUX EDUCATIFS Fernand NATHAN

Nouveautés à paraître:

Silhouettes enchantées

exercices d'observation pour tout petits

Qui avec Quoi ?

Domino géant d'association d'idées

Lotos des chiens et des chats

Memo Match

Grand jeu de société pour développer la mémoire.

En vente dans les magasins de jouets et papeteries.

Agent général pour la Suisse

J. MUHLEHALER, Genève

Deux assurances
de bonne compagnie



Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

CHANTONS

manuel de chant scolaire, rel. toile. 500 ex., prix de liqui-
dation: Fr. 2.— (6.75). Volume à l'examen sur demande.
Tél. (024) 2 32 37, le soir.

Nous cherchons pour le printemps 1966

1 INSTITUTEUR (-TRICE)

pour l'enseignement des disciplines suivantes: calcul,
algèbre, géométrie, physique. Petites classes (degré supé-
rieur. — Faire offres sous chiffre 1950 à l'« Educateur »,
av. des Planches 22, Montreux.

Congo

Pour compléter son équipe de 24 professeurs suisses
enseignant à Léopoldville et à Matadi, le Gymnase
Pestalozzi (Entraide protestante suisse) cherche plu-
sieurs **professeurs** (maîtres secondaires ou licenciés)
en lettres et en sciences.

Appartement meublé à disposition, salaire selon les
normes UNESCO, voyage payé, assurances prévues,
contrat de 2 à 4 ans; entrée en fonctions: 1er septem-
bre 1966.

S'adresser à l'Entraide protestante suisse (EPER), 32,
rue des Parcs, 2000 Neuchâtel, tél. (038) 5 22 42.



SIEMENS

Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande
expérience dans la fabrication d'appareils
d'alimentation universels modernes, avec
transformateurs réglables et redresseurs au
sélénium. Ils conviennent particulièrement
bien à l'enseignement pratique en physique
et en chimie.

Notre type normalisé est approuvé par l'ASE
et recommandé par la Commission d'appa-
reils de l'Association suisse du corps ensei-
gnant pour les écoles primaires, secondaires
et supérieures.

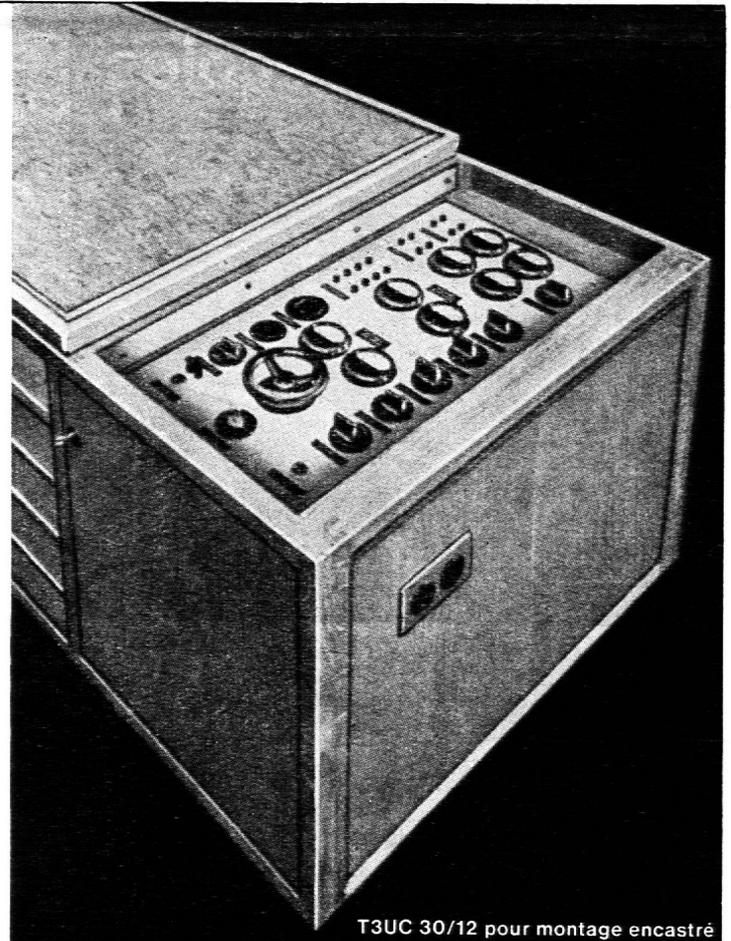
Des appareils en exécution transportable,
mobile ou fixe sont livrable immédiatement
du stock.

Sur demande, nous vous établirons volon-
tiers une offre accompagnée d'une liste de
références et de prospectus.

Nos spécialistes restent toujours à votre dis-
position.

S. A. DES PRODUITS
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS
Lausanne, chemin de Mornex 1
Tél. 021 22 06 75

53



T3UC 30/12 pour montage encastré

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNE

J.A.

Montreux 1